

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Arrêté n°069-2025

Le Maire de **Douvres-la-Délivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par Madame FRANCOIS Loredana afin d'obtenir une autorisation de stationnement pour un véhicule le mercredi 7 mai et le jeudi 8 mai 2025 à hauteur du numéro 14 rue du Chemin du Bord 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : mercredi 7 mai et vendredi 8 mai 2025, Madame FRANCOIS Loredana est autorisée à faire stationner un véhicule pour un déménagement au droit du numéro 14 rue du Chemin du Bord 14440 Douvres-la-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : Madame FRANCOIS Loredana à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III: Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
- Madame FRANCOIS Loredana

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le lundi 5 mai 2025.

Le Maire,
Thierry LEFORT

